

## PRIX René RENOU 2009



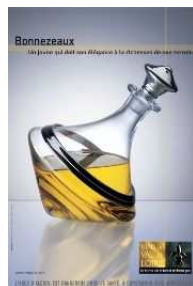
## LES 10 PROJETS SELECTIONNES

31.05.2009

- 1) **Mèze** - Festival de Thau depuis plus de 15 ans en Juillet (Musiques du Monde + Vins de Picpoul de Pinet, + développement durable) ;
- 2) **Sucy en Brie** - La confrérie des Coteaux de Sucy en Brie a ouvert en 2004, une galerie d'Exposition permanente consacrée à la vigne et au vin dans ses locaux du Fort de Sucy
- 3) **Tours** - VitiLoire- le temps d'un week-end de mai, la fête des vins du Val de Loire : VITILOIRE
- 4) **Conseil Général 33** - Destination Vignobles - Pour une offre œnotouristique cohérente, les institutions médocaines se sont regroupées autour du programme « Destination Vignobles en Médoc
- 5) **Communauté de Communes du Pays de Lunel** -- Pôle Œnotouristique du Pays de Lunel, à Saint -Christol (34) - Ouverture 2009
- 6) **Communauté d'agglomération Nîmes Métropole (30)** - Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes
- 7) **Communauté de Communes du Val de Drôme (26)** - Réhabilitation du Coteau de Brézème - à Livron (26)-
- 8) **GAILLAC (81)**-le Printemps du Gaillac est l'occasion pour chacun de s'imprégner d'une culture authentique dans un décor
- 9) **La Calmette (30)**- Festival « La Plume et le Vin au Féminin... » - Quand la Littérature, les Femmes, l'Art et le Vin se donnent rendez-vous

10) L'Entre-deux-Mers a fait de l'oenotourisme une stratégie de développement économique.

## LES PARTENAIRES 2009



## **REGLEMENT** **Prix René RENOÛ 2009**

### **Déroulement du Prix**

Un jury restreint (comprenant les partenaires) présélectionne, d'après les candidatures spontanées ou leurs connaissances, une dizaine d'actions remarquables de Collectivités ( avant le 30.05.2009) et écrit ensuite à leur représentant (maires, président) :

- 1 : Pour leur demander s'ils acceptent de concourir pour le Prix René RENOÛ 2009
- 2 : L'inscription est obligatoire mais gratuite.
- 3 : Les candidats s'engagent à envoyer de la documentation écrite ou par mail au Jury ( avant le 30.06.2009).
- 4 : Les candidats s'engagent, s'ils sont lauréats, à organiser dans les deux mois de la clôture du Prix, une réception pour la remise solennelle.
- 5 : Le journaliste, auteur du meilleur article paru dans les 6 mois de clôture du concours, sera récompensé.
- 6 : Les candidats devront obligatoirement s'engager à respecter le règlement du Concours (en annexe)

### **Partenaires**

- ANEV
- FIJEV
- APV
- Vitisphère
- Vit'Eff
- Winetourisminfrance.Com
- Grand jury Européen

### **Partenaires Vin**

#### **BONNEZEAUX et VINSOBRES**

(Syndicat des Grands Vins de Bonnezeaux & Comité des Vignerons de Vinsobres)

**ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE**

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : [contact@elusduvin.org](mailto:contact@elusduvin.org)

## **PRIX René RENO 2009**

### **Règlement :**

Article 1 : Le Prix **René RENO 2009** se déroulera du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 2009

Article 2 : Ce Prix est décerné à la Collectivité locale ayant le mieux œuvré au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture.

Article 3 : Toute Commune, Communauté de Communes, Département ou Région française peut y participer. L'inscription est gratuite.

Article 4 : Ce prix sera doté par les partenaires. Il donnera également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui sera gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes des partenaires.

Article 5 : Une présélection de 10 manifestations sera faite par les partenaires. Il sera demandé aux représentants des collectivités s'ils veulent concourir. La sélection des projets sera effectuée par un jury mixte composé de 2 responsables (maximum) de chaque partenaire.

Article 6 : Le lauréat du Prix s'engage à organiser une réception dans sa ville pour la remise du Prix **René RENO 2009**

Article 7 : Le journaliste auteur du meilleur article sur la collectivité lauréate, paru dans les 6 mois de clôture du concours recevra une dotation en vin des partenaires « VIN » du Prix.

Article 8 : Le nom du lauréat sera dévoilé à l'occasion du Vit'eff le 14 octobre 2009 à Epernay ( Marne)

Article 9 : La participation au Prix entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

**ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE**

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet :